

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 25 octobre 2016

Lieu : Centre d'accueil à COURVIÈRES - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	X
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à G. Perrin
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à H. Poulin
	Maud Franeu-Saillard	X
	Hélène Poulin	X
	Guy Perrin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière	Hervé Claudet	X
Drugeon	Christian Vallet	X
	Yannick Vuitteuz	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	Pouvoir à X. Vionnet
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2016 ADMINISTRATION GENERALE

- Renouvellement du contrat de travail de M. David Reymond
- Fermeture du poste de rédacteur et ouverture d'un poste de rédacteur principal 2^e classe au 1.12.2016

FINANCES

- Budget Bâtiment-Relais Les Vaudins : ouverture de crédit par décision modificative n° 1

ASSAINISSEMENT

- Information sur la redevance 2016

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

- Point sur le Très Haut Débit
- Point sur le chazal à Dompierre Les Tilleuls

SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITE

- Sollicitation des financeurs et partenaires pour un soutien dans le projet maison de santé à Frasne

CULTURE – COMMUNICATION

- Point sur Musicart's

MEDIATHEQUE

- Formalisation par convention des interventions auprès de la Halte Garderie « Boule de Neige » et des accueils de classes

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

- Demande de subvention auprès de la Région pour le poste de technicien garde animateur pour 2017
- Réfection du sentier rustique sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SMMHAD : transfert de l'ouvrage à la CFD, reddition des comptes et ouverture de crédits par décision modificative n° 4

INFRASTRUCTURES

- Réaménagement parking CFD

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Eric LIEGEON, maire de Courvières, accueille l'assemblée et donne la parole au président qui ouvre la séance.

1) - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Sans observations, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu du 27 septembre.

2) - **ADMINISTRATION GENERALE**

2.1. **Renouvellement du contrat de travail de M. David Reymond (délibération n° 72)**

Le Président rappelle que M. David Reymond a été engagé le 16 novembre 2015 pour un an au grade d'éducateur sportif en remplacement de Michel Vuillemin.

Une déclaration de vacance de poste n° 2016-1882 a été envoyée au Centre de Gestion du Doubs qui en a fait la publicité légale par arrêté n° 2016-1445 du 26/09/2016.

En l'absence de candidatures statutaires au grade d'éducateur sportif correspondant au profil du poste, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de renouveler le contrat de Monsieur David REYMOND, en qualité d'agent non titulaire aux conditions ci-dessous :

Date d'embauche 16 novembre 2016
Grade - échelon éducateur des APS - 8è échelon
Indice brut 438
Temps de travail hebdomadaire 35 heures
Durée du contrat un an

Missions :

- ✚ Intervention sportive en milieu scolaire,
- ✚ Intervention en ski nordique dans les écoles et au ski-club de décembre à mars,
- ✚ Organisation de manifestations sportives grand public,
- ✚ Entretien et promotion des itinéraires de randonnée et sites touristiques aménagés,
- ✚ Missions diverses liées à l'animation sportive et touristique du territoire, dont aide à la préparation hivernale au ski club à l'automne.

- Autorise le président à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

2.1. **Fermeture du poste de rédacteur et ouverture d'un poste de rédacteur principal 2è classe au 1.12.2016 (délibération n° 73)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal 2è classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, et sur proposition du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- La suppression d'un emploi de rédacteur permanent à 35 h.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2016 :
Grade de rédacteur :
 - ✚ ancien effectif = 1
 - ✚ nouvel effectif = 0
- La création d'un emploi de rédacteur principal 2è classe permanent à 35 h.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2016 :
Grade de rédacteur principal 2è classe :
 - ✚ ancien effectif = 0
 - ✚ nouvel effectif = 1

3) - **FINANCES**

3.1. **Budget Bâtiment-Relais Les Vaudins : ouverture de crédit par décision modificative n° 1**

Le Président rappelle qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le paiement de la taxe foncière car au moment de l'élaboration du budget primitif car il avait été prévu de transférer le bâtiment à la commune de Frasne avant le paiement de cette dépense. Cette opération n'a pas été réalisée au vu

des règles de TVA complexes liées à ce transfert. Le bâtiment sera remis à la commune après la vente des cellules.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ouvre des crédits pour la somme de 2 201 € en dépense au compte n° 63512 et en recette au compte n° 7788 correspondant à la participation au déficit de la commune de Frasne.

4) - ASSAINISSEMENT

4.1. Information sur la redevance 2016

Le Président indique que l'édition des 2 300 factures représentant environ 250 000 € se fera en fin de mois. La date limite de paiement est fixée au 30 novembre.

Une information sera jointe pour informer les habitants que de nouveaux contrôles de branchement vont être effectués afin de vérifier la conformité des installations, suite aux contrôles déjà faits il y a deux ans ou plus, et pour alerter les usagers sur le surcoût d'entretien des réseaux lié aux déchets jetés dans les toilettes.

Il faudra également rappeler qu'un contrôle de raccordement au réseau doit être effectué dans le cadre d'une vente immobilière.

La prochaine commission aura lieu le 2 novembre à 20 h.

5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

5.1. Point sur le Très Haut Débit

- Vaux-et-Chantegrue
FttH déployée depuis juillet 2015 et commercialisée depuis octobre 2015
- Boujailles/Courvières
Les travaux de déploiement FttH sont achevés en totalité depuis juillet 2016
Cependant, certains secteurs sont encore en attente d'être raccordables (délai de mise à jour informatique des données entre les entreprises ayant fait les travaux et les opérateurs fournissant le service : délai d'activation)
Le Syndicat mixte Doubs Très Haut-Débit se charge d'accélérer le processus avec Altitude Infrastructures qui est le gestionnaire du réseau.
- Dompierre les Tilleuls/Frasne
Les travaux de déploiement FttH sont encore en cours. L'achèvement est prévu fin 2016.
La réunion publique se fera dès que les travaux seront suffisamment avancés (en attente de date programmée par Doubs la Fibre)
M. Beuque indique que les travaux s'achèveront au printemps.
- Montée de débit : Bannans, Bonnevaux, Bouverans, Bulle, La Rivière Drugeon
En service depuis printemps 2016

Un courrier sera envoyé au syndicat pour l'alerter sur le problème des déchets laissés sur place par les sous-traitants des opérateurs.

Téléphonie mobile : chaque commune est invitée à lister ses zones blanches et à en informer Madame la députée Annie Genevard va saisir l'Etat sur cette situation.

5.2. Point sur le chazal à Dompierre Les Tilleuls (délibération n° 74)

Le Président fait part de sa rencontre avec Monsieur Montrichard qui s'est porté acquéreur pour développer une activité équestre. Une promesse de vente intermédiaire sera signée prochainement afin de laisser le temps à Monsieur Montrichard de lever les conditions suspensives du certificat d'urbanisme. Cette promesse sera signée au prix de 43 000 €.

L'estimation de France Domaine du 27 avril 2016 s'élève à 6 771.60 €

Conformément à l'acte de rétrocession avec l'EPF (*Etablissement Public Foncier*), ce dernier devra également signer la promesse de vente.

5.3. Hangar à Dompierre les Tilleuls (délibération n° 75)

Ce point est ajouté à l'ordre du jour, avec l'accord du conseil communautaire.

Le Président rappelle que depuis 2004, ce bâtiment de 627 m² appartient à la CFD qui le loue au SMCOM (*Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères*), → sous-location à l'entreprise Iotti, au SMMAH (*Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*) et au Syndicat intercommunal Bulle-Dompierre les Tilleuls. La parcelle se situe 3 Rue du Stade - Section C n° 670 - 10 a 56 ca.

Sa valeur comptable se décompose ainsi : achat : 76 000 € + travaux : 25 350 €, soit 101 350 €. 86 000 € de loyer ont été encaissés. Le remboursement de l'emprunt, qui arrivera à terme le 1.1.2020, s'élève à 28 500 €.

Une proposition de vente à 70 000 € a été faite à l'entreprise Iotti Frères qui a fait une contre-proposition à 55 000 € en s'engageant à laisser les locataires en place. L'estimation de France Domaine du 28 août 2016 s'élève à 60 000 €.

Le Président explique que la situation géographique du bâtiment et le manque de place pour la CFD ont conduit les membres du Bureau à s'orienter vers une vente. Par ailleurs, l'état général du bâtiment explique le prix proposé par l'entreprise Iotti.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de l'entreprise Iotti au prix de 55 000 € et mandate le président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et procéder à la signature de l'acte de vente.

5.4. Informations sur ZAE

Sur interrogation de M. Gresset, le Président indique que les entreprises de déneigement situées sur le territoire CFD seront consultées. Les piquets à neige seront positionnés sur les indications de l'entreprise retenue.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le mercredi 16 novembre à 10 h.

6) - SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITE

6.1. Sollicitation des financeurs et partenaires pour un soutien dans le projet maison de santé à Frasnay (délibération n° 76)

Le Président rappelle que l'ARS (*Agence Régionale de Santé*) donne son agrément à un projet, avec éligibilité aux subventions à la clé, s'il existe un projet de santé monté par les professionnels de santé.

Pour respecter les dates limites de dépôt de dossier, il propose de l'autoriser à effectuer d'ores et déjà des démarches auprès des financeurs potentiels (Etat, Europe, Région, Commissariat de Massif, Département ...) d'un projet de maison de santé – maison médicale de services à la population en milieu rural et réhabilitation valorisation de centre bourg et à déposer des dossiers d'intention pour ce projet et prendre tous les contacts utiles

X. Vionnet pense que cette démarche est prématurée, vu le manque d'enthousiasme des professionnels. Les contours du projet sont trop flous. Il ne faut pas oublier que certaines maisons de santé sont vides.

A quoi correspondent les 1.6 M€ annoncés ?

Il faut travailler sur deux pistes : location de cellules (sans projet de santé) ou maison de santé pluridisciplinaire.

Par ailleurs, le principe de s'associer avec un partenaire privé lui inspire des réserves.

M. Franey-Saillard rappelle que la CFD n'a pas attendu que la zone d'activité à Bulle se remplisse pour faire les travaux. Il faut savoir si la CFD est prête à engager une dépense et à quelle hauteur, ce qui n'a pas fait l'objet d'un échange jusque là.

Après échanges, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents moins une abstention (X. Vionnet) :

- autorise le Président à effectuer des démarches auprès des financeurs potentiels (Etat, Europe, Région, Commissariat de Massif, Département ...) d'un projet de maison de santé – maison médicale de services à la population en milieu rural et réhabilitation valorisation de centre bourg ;
- autorise le Président à déposer des dossiers d'intention pour ce projet et prendre tous les contacts utiles.

7) - **CULTURE – COMMUNICATION**

7.1. **Point sur Musicart's**

D. Ménétrier rend compte de l'assemblée générale extraordinaire de l'association qui s'est déroulée le 21 octobre dont l'ordre du jour était la démission de la Présidente et d'une partie des membres du Bureau :

La Présidente démissionnaire a évoqué des dysfonctionnements entre le conseil d'administration et l'un des co-directeur, P. Racle, ainsi que des problèmes qui, sans remise en cause de la part de ce dernier, ont conduit à une absence de communication et de travail commun.

Elle a fait part de la difficulté de sa décision. Elle a remercié les élus des collectivités pour leur soutien et leur clairvoyance.

Mesdames Vieille Mecet (vice-présidente), Delacroix (secrétaire), Moureau et Beuque, ont fait part à leur tour de leur démission.

D. Ménétrier, vice-président de la Communauté de communes Frasne-Drugeon, a pris la parole au nom des élus des 2 communauté de communes, membres de droit du conseil d'administration de Musicart's en tant que soutiens financiers. Il a affirmé l'attachement des élus à l'existence d'une école de musique dynamique sur les deux territoires.

Les élus ont souhaité qu'un nouveau bureau se forme pour continuer à faire vivre l'association. Les tâches prioritaires selon eux sont les suivantes

- rédiger le projet pédagogique et proposer un budget pour l'année 2016-2017
- établir la liste officielle des effectifs
- effectuer les demandes de subventions auprès des Communautés de communes et auprès du Département
- Prendre des mesures pour que le co-directeur assure ses missions dans un cadre strictement défini
- Recruter un 2^e co-directeur ou une personne assurant des tâches administratives
- Entamer une procédure de révision des statuts qui sont devenus obsolètes

M. Ménétrier a ajouté que, pour ce qui concerne la Communauté de communes Frasne Drugeon, le conseil communautaire a décidé de suspendre la subvention versée à Musicart's en attendant un rétablissement de la situation et d'avoir des éléments rassurants sur la bonne utilisation des fonds publics. Le montant de cette subvention est de 36 776 € dont 6 435 € pour les interventions en milieu scolaire.

Plusieurs adhérents ont pris la parole pour demander des explications sur la situation qui a conduit à cette crise. Mme Baudoz a confirmé ses propos : aucune discussion n'était plus possible, M. Racle ayant refusé de partir via une rupture conventionnelle en juillet, c'est Mme Vuillaume qui a décidé de quitter l'association en septembre. Les différentes rencontres avec P. Racle n'ont pas conduit à une amélioration.

Sur demande d'un adhérent du territoire de la CCA 800, les membres démissionnaires et la codirectrice ont quitté la salle ainsi que M. Le Maire de Bonnevaux. Celui-ci a demandé à cet adhérent et avant de partir, de se présenter, ce qu'il a fait : il s'agissait de M. Vandervoorde, mari de la Trésorière et parents d'élèves de l'école de Musique.

La CFD va demander que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration prévu le 31 octobre à 19 h :

- Validation du compte-rendu de l'assemblée général extraordinaire du 21.10 et modalités de sa diffusion
- Election du nouveau Bureau et du président
- Eclaircissement des griefs reprochés au directeur resté en place par l'ancienne présidente, par lettre en recommandé avec AR du 16.9.2016
- Point sur les effectifs exacts de Musicart's à la rentrée 2016
- Point sur les moyens dont dispose l'association (état des comptes)
- Point sur l'effectif salarié : nombre de professeurs avec nombre d'heures par professeur, nombre de cours (lieux et horaire), effectifs par cours, point sur les contrats de travail,
- Mot de remerciement à l'ancienne équipe
- Mise en place d'une liste d'échange mail du CA et diffusion à tous les membres du CA des coordonnées des autres membres
- Mise en place d'un organigramme de l'école de musique (administrateurs, direction, professeurs)
- Programmation d'une rencontre du nouveau conseil d'administration avec l'équipe pédagogique de l'école

Remarques :

M. Beuque demande une transparence totale pour que l'association fonctionne correctement, et au vu des subventions publiques qu'elle reçoit.

E. Liégeon regrette que Madame Baudoz n'ait pas donné d'explications en début de réunion, pour justifier les démissions, ce qui a engendré de l'incompréhension.

Les élus présents à cette réunion regrettent son déroulement et la façon dont les personnes démissionnaires ont été priées de quitter la salle, dans une ambiance très tendue.

D. Ménétrier tient à remercier publiquement Frédérique Vuillaume, l'ex co-directrice, pour la qualité de son travail : montage des projets pédagogiques, des dossiers de subvention, idées pour développer l'association...

Par ailleurs, D. Ménétrier va demander un correctif à Madame Vandevoorde qui a convoqué une assemblée générale plutôt qu'un conseil d'administration, et pour ajouter à l'ordre du jour, les points ci-dessus énoncés.

La CFD adressera un courrier de remerciement aux bénévoles démissionnaires pour leur investissement qui a contribué à la notoriété de l'école de musique

8) - MEDIATHEQUE

8.1. Formalisation par convention des interventions auprès l'association Familles rurales « Les Brimbelles » et des écoles du territoire de la CFD (délibération n° 77)

Dans le cadre du partenariat entre l'association Familles Rurales « Les Brimbelles » et les écoles du territoire de la CFD, une convention doit préciser les engagements de chacune des parties.

Après avoir pris connaissance des conditions, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer les conventions.

9) - Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans

9.1. Demande de subvention auprès de la Région pour le poste de technicien garde animateur pour 2017

Ce point est reporté au conseil communautaire du 29 novembre car cette demande sera intégrée à la demande de subvention globale qui comprendra également le programme d'action 2017.

9.2. Réfection du sentier rustique sous maîtrise d'ouvrage déléguée au SMMAH D : transfert de l'ouvrage à la CFD, reddition des comptes et ouverture de crédits par décision modificative n° 4 (délibération n° 78)

Par délibération n° 2016-04-38 du 12 avril 2016, la CFD a confié par délégation au SMMAH D (*Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*) la mission de maîtrise d'ouvrage pour le remplacement du ponton de découverte reliant le chemin de la Grangette au Creux au Lard dans le cadre du programme européen LIFE Tourbières.

Les travaux étant achevés, le SMMAH D a transmis le décompte des travaux suivant :

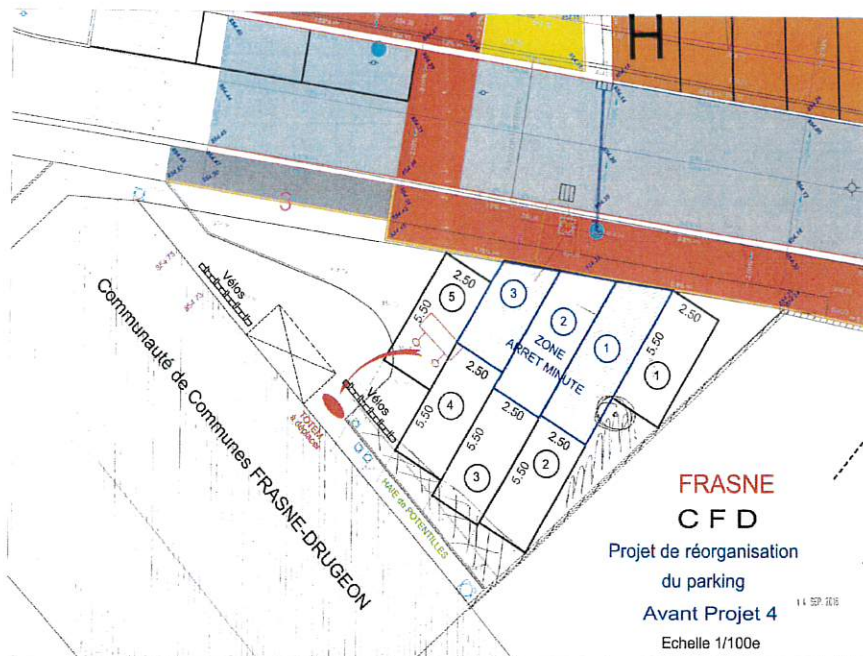
- Montant des travaux 15 381.60 €
- Subventions LIFE 12 818.00 €
- **Solde à la charge de la CFD (à rembourser au SMMAH)** **2 563.60 €**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la reddition des comptes présentés par le SMMAH et d'ouvrir les crédits aux comptes D-21718/041 et R/1317/041 pour la somme de 12 818 € afin de constater l'intégration de l'ouvrage dans l'actif de la CFD.

10) - INFRASTRUCTURES

10.1. Réaménagement parking CFD

Pour doubler la capacité de stationnement, la pelouse située à gauche de la verrière va être remplacée par de l'enrobé.



La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Ratte.

Devis : entreprise Roger Cuenot : 8 631 € HT – Signaux Girod pour le déplacement du totem : 950 € HT. L'entreprise Godin devra également intervenir pour l'alimentation électrique du totem.

11) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Courvières.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ

